

PROJET EDUCATIF SEJOURS DE VACANCES

ASSOCIATION TRAMP'ALTITUDE



Ce projet pédagogique a été élaboré par l'équipe technique de l'association (directeur, animateurs, entraîneurs), une équipe dynamique et motivée tous anciens athlètes de Haut niveau dans leurs spécialités prêts à transmettre leurs savoirs.

1/ Présentation des séjours

Situation

- L'association **Tramp 'Altitude** en relation avec la mairie installe tous les étés son centre acrobatique dans la commune de Méaudre située dans le parc Naturel Régionale du Vercors. Le but étant de faire découvrir la pratique du trampoline et de l'acrobatie aux vacanciers ou aux locaux, dans un cadre naturel.
- Cette année, souhaitant développer son activité, **Tramp 'Altitude** organise des séjours mêlant la pratique d'activités sportives à la découverte du milieu montagnard.

Hébergement

- Pour l'hébergement et les repas, nous serons accueillis par Le Bois de Lune, structure adaptée à notre activité ayant l'agrément Jeunesse et Sport. Celle-ci est située à 200 mètres du centre acrobatique.
- Le Bois de Lune est engagé dans le programme AST (Alimentation Santé Territoire) Conduit par le Parc Régional Du Vercors.

Le centre acrobatique

- Le centre acrobatique comporte une cage de 4 trampolines, un bungee (trampoline avec assistance élastique), 3 trampolines de compétition et 2 châteaux gonflables.

Public

- Enfants de 8 à 14 ans

Capacité d'accueil

- 20 places/semaine

Intervenants :

- 1 directeur, 2 entraîneurs animateurs, 1 intervenant diplômé activité de montagne.

Les séjours :

- **Tramp 'Altitude** propose des séjours multi-activités alliant la découverte du trampoline et de l'acrobatie ainsi que la pratique d'activités variées en montagne (VTT, biathlon, ski à roulette, Fat 'trot...).
- Ses activités seront accessibles à tous les enfants et adaptés à tous, débutants, initiés, confirmés.

Date des séjours :

- Du lundi 09 juillet au vendredi 13 juillet 2018.
- Du lundi 16 juillet au vendredi 20 juillet 2018.

2/Projet éducatif

Favoriser la découverte de l'acrobatie et des activités de montagne

- Amener l'enfant à découvrir le trampoline et la maîtrise de son corps dans un milieu inhabituel ainsi que des pratiques variées liées au milieu montagnard dans le respect de la nature et de ses contraintes.

Permettre à des enfants et adolescents de développer leurs capacités physiques et leur adaptabilité à un milieu incertain et changeant.

- Favoriser le développement de leurs capacités physiques à travers diverses pratiques sportives de manière ludique et sécuritaire.
- Vivre des situations éloignées du quotidien et prendre ainsi conscience de ses limites sans jamais les dépasser.

Découvrir des valeurs inhérentes à la vie en groupe et développer ainsi leur citoyenneté

- Découvrir la vie en collectivité, l'autonomie, le respect, la tolérance et l'entraide.
- Encourager les jeunes à prendre des responsabilités et ainsi favoriser leur éducation à la citoyenneté et à l'écologie.

3/ L'équipe d'encadrement

Le directeur

- Sa fonction principale est d'assurer la sécurité morale, affective et physique des jeunes.
- Il est responsable du planning des activités et s'assure du respect de la réglementation.
- Il assure les relations avec les partenaires des activités extérieures.
- Il manage son équipe.

L'équipe d'animation

Elle aura pour objectif :

- D'amener les jeunes à vivre de bonnes vacances.
- D'amener les jeunes à découvrir, apprécier et à respecter le milieu montagnard.
- D'amener les jeunes à se sentir responsables et épanouis et à être valorisés en tant que personnes.

L'équipe d'encadrement sera capable :

- De construire un environnement sécurisant, tant sur le plan physique, affectif que moral.
- D'amener les jeunes à la gestion autonome de leurs affaires personnelles et des tâches quotidiennes.
- De donner une dynamique positive
- D'éveiller chez les jeunes l'envie de vivre et découvrir de nouvelles expériences
- D'adapter le planning en fonction des besoins, rythmes et envies des jeunes.
- Gérer les conflits objectivement.

Un assistant sanitaire titulaire du PSC1 sera désigné il devra :

- Etre garant de la sécurité physique et morale des jeunes
- Gérer les médicaments avec les ordonnances ou les enfants ayant un traitement particulier
- Gérer la pharmacie
- Emmener les jeunes chez le médecin et suivre leur traitement
- Gérer les fiches sanitaires

Une réunion de l'équipe d'encadrement aura lieu quotidiennement afin de faire le bilan du fonctionnement, d'organiser le travail d'équipe et préparer la journée du lendemain.

4/ Les activités sportives

- Toutes les activités sportives proposées seront encadrées par des moniteurs diplômés d'état dans le respect de la législation.
- Les jeunes seront répartis par groupe en fonction de leur âge et niveau de pratique.
- Les moniteurs veilleront à respecter le niveau, le rythme et les limites de chacun.

5/ Le matériel

- Le matériel sportif (que ce soit celui du centre ou celui prêté par nos partenaires) est mis à disposition des enfants pour les activités sportives sous surveillances des entraîneurs.
- Il s'agit de matériel professionnel respectant les normes françaises.

6/ Le fonctionnement

Le transport :

- Les enfants arriveront jusqu'au centre d'hébergement du Bois de Lune par leurs propres moyens accompagnés de leurs responsables légaux.
- L'accueil se fera le lundi matin de 10h00 à 12h00 par l'équipe d'encadrement.
- L'association met également en place un transfert de la gare de Grenoble jusqu'au centre d'hébergement le lundi matin si besoin à la charge de l'association.

La gestion de la vie quotidienne :

- La gestion de la vie quotidienne est un enjeu du séjour. L'équipe d'encadrement se devra d'être présente et à la disposition des jeunes accueillis pour proposer un accompagnement dans toutes les tâches, en s'adaptant au degré d'autonomie de chacun.
- Les levers et couchers des jeunes seront gérés par l'équipe d'encadrement tout le long du séjour.
- Les temps de vie quotidienne permettront l'échange entre les jeunes et l'équipe d'encadrement nécessaire au bon déroulement du séjour.

La communication avec les parents :

- Pour que les parents soient informés du déroulement du séjour, l'équipe d'encadrement permettra les appels téléphoniques en dehors des heures d'activités et les jeunes pourront poster des courriers depuis le centre d'hébergement.
- Enfin pour toute urgence un numéro de téléphone sera donné aux parents afin de pouvoir communiquer avec l'équipe d'encadrement 24h sur 24 et 7 jours sur 7.

Discipline :

- Les participants doivent accepter de se soumettre aux règles élémentaires de discipline qu'impose la vie en groupe et avoir un comportement correct en toutes circonstances.
- Tout comportement jugé répréhensible du participant au séjour vis-à-vis de ses camarades ou de l'équipe d'encadrement (fugue, acte de vandalisme, vol, tout acte de violence physique et verbale, détention ou consommation d'alcool ou tout type de drogue..., détention d'objets dangereux, les actes de nature sexuelle) donnera lieu à un renvoi disciplinaire sans aucun remboursement même partiel du séjour. Le participant s'exposerait alors à une exclusion temporaire ou définitive des séjours de vacances organisé par l'association **Tramp'Altitude**.

La sécurité :

- Afin de garantir la sécurité des jeunes, l'équipe d'encadrement doit savoir où se trouve chaque jeune à tous les moments du séjour.
- Chaque intervenant sera muni d'une liste afin de connaître à tout moment le nombre d'enfant à sa charge.
- Tous les enfants ayant un téléphone portable donneront leur numéro à l'équipe d'encadrement.
- Le centre est situé en montagne à 1000 mètre d'altitude, le rayonnement solaire est très sensible à cette altitude en pleine été. Pour cette raison, une information doit être faite concernant les précautions à prendre contre les risques liés à l'exposition au soleil.
- L'équipe d'encadrement veillera à faire respecter les précautions suivantes :
 - Porter un chapeau ou une casquette, ainsi que des lunettes de soleil.
 - Donner de l'eau à boire régulièrement.
 - Appliquer une crème solaire de haute protection.
 - En cas d'intempéries, les activités extérieures seront annulées ou reportées, un gymnase sera mis à notre disposition afin de pouvoir proposer d'autres animations

La restauration :

- La restauration est assurée par le centre d'hébergement Le Bois de Lune
- Les enfants pourront apprécier des repas soignés, variés et proche de la qualité d'une cuisine familiale, le Bois de Lune est engagé dans le programme AST (Alimentation Santé Territoire) conduit par le Parc Régional Du Vercors.
- Les menus répondent aux besoins nutritionnels des jeunes pratiquant une activité sportive quotidienne.
- En plus de répondre à un besoin vital, les temps de repas doivent avant tout être des moments de convivialité, de repos et d'échange.
- L'équipe d'encadrement sera présente lors des repas, ce sera aussi l'occasion de sensibiliser les jeunes aux besoins d'une alimentation équilibrée et variée dans le cadre d'une activité sportive intense quotidienne

Le jour du départ :

- Le vendredi matin, les enfants devront ranger leurs chambres et faire leurs valises avec l'aide de l'équipe d'encadrement.
- Les parents pourront récupérer leurs enfants après le goûter à partir de 17h00.
- Un transfert jusqu'à la gare de Grenoble sera possible à la charge de l'association.
- Une feuille d'émargement sera mise en place pour attester que les responsables légaux ont bien récupéré leurs enfants.

Une journée type :

Lever 8h
Toilette entre 8h et 8h30
Petit déjeuner à partir de 8h30 jusqu'à 9h00
Départ pour l'activité du matin 9h15
Activité de 9h30 à 11h30
Déjeuner 12h00
Temps calme jusqu'à 13h30
Départ pour l'activité de l'après-midi 13h45
Activité de 14h à 16h
Goûter 16h30
Activité détente 17h00 à 18h00
Retour hébergement 18h30
Repas 19h00
Veillées 20h30
Coucher 22h00
Réunion équipe technique 22h30